

CHAPELLE ET TOMBEAU DE CHAMPLAIN

I

M. l'abbé Casgrain a publié, dans L'OPINION PUBLIQUE du 4 courant, certains documents qui lui paraissent fournir « matière à de nouvelles dissertations » sur la Chapelle et le Tombeau de Champlain : documents, dit-il, qui « ébranlent même les convictions qu'on a pu se former après un examen consciencieux des pièces authentiques déjà connues ; » et il ajoute, au sujet de ces nouveaux documents, que « ces pièces authentiques semblent de nature à déconcerter plus d'une idée préconçue, à remettre en question certains faits qui paraissaient bien établis ».

Parmi les documents cités par M. Casgrain se trouve un acte signé de M. Daillebout, gouverneur de la colonie, en date du 10 février 1649, par lequel il se réserve dans l'enclos de Québec un emplacement d'environ un arpent d'étendue, situé à la Haute-Ville, près de la Chapelle de Champlain !

Il faut avouer que ce document, en apparence, est bien de nature à ébranler les convictions formées après examen consciencieux ; à déconcerter plus d'une idée préconçue, et à remettre en question certains faits qui paraissaient bien établis !

Après avoir commenté ces nouveaux documents et en avoir fait une espèce de critique historique, M. l'abbé Casgrain termine en déclarant que « par l'examen des titres sus-mentionnés, on est arrivé à conclure que cette Chapelle Champlain s'élevait dans le carré où se trouve construit aujourd'hui le bureau de poste. »

S'il en est ainsi, que vont devenir les fameux textes qui, en 1866, ont conduit pas à pas, et comme malgré eux, MM. Laverdière et Casgrain jusque dans la rue Champlain ?

II

On se rappelle l'ardente polémique qui s'engagea entre M. Stanislas Drapeau et MM. Laverdière et Casgrain, il y a neuf ans, à propos de la prétendue découverte du tombeau de Champlain par ces derniers.

En face de l'intérêt qui s'attache de nouveau à ce difficile problème historique, surtout lorsque nous voyons M. l'abbé Casgrain épouser des vues toutes contraires à celles exprimées dans sa brochure, quoiqu'amenées par suite de la découverte de nouveaux documents qui règlent à ses yeux la question, cependant je crois devoir m'appliquer aujourd'hui à l'étude plus particulière de cette grave question, afin de me mettre en mesure d'apporter ma quote-part d'observations, s'il y a lieu.

Je n'entends point soutenir ni soutenir aucune polémique à ce sujet. Je ne me bornerai seulement qu'à soumettre le résultat des observations que j'aurai pu former d'après les documents produits. Mais auparavant d'en venir là, il me semble nécessaire de rappeler succinctement les principaux points controversés par M. Drapeau, d'une part, et MM. Laverdière et Casgrain d'autre part, afin de rafraîchir la mémoire du public sur la valeur intrinsèque de ce débat.

En réponse à M. Drapeau, qui réclamait une part dans la découverte, l'un de ces messieurs écrivait dans le *Journal de Québec* du 22 novembre 1866 :

«... Je dois à la vérité historique de déclarer que ses informations (celles de M. Drapeau) n'ont été absolument pour rien dans le résultat de nos démarches... et comme notre journal en fait foi, ce n'est que vendredi midi (9 novembre) que la force des textes nous a conduits comme pas à pas jusque dans la rue Champlain, malgré toutes nos convictions précédentes. »

(C'est moi qui souligne certains passages.)

M. Drapeau de riposter : «... Je vous

défié de trouver parmi les autorités citées par vous un seul texte qui soit capable de faire arriver à une conclusion suffisante pour opérer la découverte du lieu où devait se trouver le tombeau de Champlain. » (Voir sa brochure du 20 décembre 1866, page 16.)

Après l'examen des *Registres* et avoir parcouru les textes : *Sagard, Champlain, Catalogue des Bienfaiteurs, Relations des Jésuites, etc., etc.*, MM. Laverdière et Casgrain viennent à la conclusion, en effet, que la chapelle de Champlain ne saurait se trouver ailleurs qu'à la Basse-Ville... (voir leur brochure, pages 6 et 18) ... et ce ne pouvait être que celle que Champlain avait fait bâtir en 1615... (brochure, p. 7.)

M. Drapeau de se récrier : « Non : la chapelle de 1615 n'est pas la même que celle de Champlain ! La première a été brûlée par les Anglais, en 1632, tandis que l'autre existe après cette date, puisqu'elle reçoit en 1641 la dépouille de M. Gand, et en 1642 celle du P. Rymbault, missionnaire Jésuite. »

Cette déclaration de M. Drapeau, on s'en rappelle, lui attira l'ironie la plus amère de la part de ses contradicteurs.

Ayant acquis l'espoir d'arriver à la découverte du tombeau de Champlain, MM. Laverdière et Casgrain réitérèrent ces paroles concluantes :

« Conduits ainsi pas à pas, et comme malgré nous, à placer la Chapelle de Champlain en cet endroit (*Cul-de-Sac*), nous étions sûrs que les faits viendraient corroborer la justesse de nos raisonnements. » (Voir leur brochure, p. 12.)

Puis, après être descendus dans la Voûte de l'Escalier de la rue Champlain, le 10 novembre 1866 (cinq jours après l'information donnée par M. Drapeau sur l'existence de ce tombeau), et avoir examiné une inscription qui se trouvait tracée sur la paroi extérieure de la voûte, bien que l'inscription fût mutilée, messieurs les abbés de proclamer :

« Malgré la difficulté de trouver un sens intelligible dans cette inscription mutilée, nous avions cependant acquis une nouvelle preuve de l'authenticité de notre découverte. » (Voir leur brochure, page 14.)

Ailleurs, page 13 : « Nous avons donc bien la certitude que le tombeau de Champlain était découvert !... »

Transportés de joie, en effet, l'un des découvreurs se rendait chez M. le maire, le 11 novembre (un dimanche), pour lui annoncer la découverte !... et le lendemain les journaux annonçaient l'heureuse trouvaille du tombeau de Champlain ! (Voir leur brochure, p. 18.)

Puis, pour couronner le tout, on plaça à la fin de la brochure le plan de la Voûte, avec son inscription, et le plan du Lieu où l'on avait retrouvé le tombeau de Champlain et de sa chapelle !

III

Nous voici maintenant en présence du document de M. Daillebout, que M. Casgrain publie dans l'intérêt de la vérité historique, dans lequel il est fait mention de la Chapelle de Champlain, comme devant être à la Haute-Ville !

Ce fait inattendu est venu jeter le désarroi dans l'esprit du positif abbé, et lui faire faire une déclaration vraiment étonnante !

Ce n'est plus maintenant à la base-ville que doit se trouver cette chapelle, mais bien plutôt à la haute-ville, et ce monsieur fixe l'endroit du bureau de poste actuel comme étant le lieu probable où elle devait se trouver ! Il ignore l'époque de sa destruction ; c'est peut-être la bourgade huronne qui est venue s'établir là, qui a pu en accélérer la ruine, dit-il, ou les constructions qui se sont élevées sur les rues Buade ou du Fort.

Par ce qui précède, on le voit, M. Cas-

grain renonce à la croyance d'avoir découvert le tombeau de Champlain à la Basse-Ville, malgré toutes les preuves accumulées avec tant d'assurance, dans la mémorable brochure que nous connaissons.

Cet acte de suprême abnégation, amenée par la découverte du document de 1649, nous fait compassion ; nous aurions presque autant aimé voir cet ami des lettres et de l'histoire nous laisser ignorer l'existence de ce document fatal à sa thèse, puisqu'il devait avoir l'effet d'annuler complètement son célèbre plaidoyer, en l'entraînant dans une situation aussi singulièrement humiliante et regrettable.

Ce n'est pas par un seul trait de plume qu'on peut échapper à la responsabilité d'une œuvre écrite avec autant de force que de hardiesse. On ne parlait pas, alors, d'idées préconçues, mais bien plutôt d'idées acquises par l'étude des textes de nos sources historiques.

Tout vient révéler, aujourd'hui, les injustices commises envers M. Drapeau, puisque les faits démontrent qu'il était dans le vrai : 1o en séparant la chapelle de 1615 d'avec celle de Champlain ; 2o en soutenant que les ossements du Frère Pacifique Duplessis n'étaient point dans la Chapelle de Champlain ; 3o en portant défi sur l'existence d'aucun texte alors connu qui fût capable de les amener à faire la découverte du tombeau de Champlain dans l'escalier de la basse-ville !

IV

Nous savons que d'autres savants écrivains partageaient les mêmes vues que MM. Laverdière et Casgrain sur cette grave question, et se sont mêlés du débat, entr'autres MM. les abbés Hamel et Verrault, qui refusaient également à croire que la chapelle de Champlain pût se trouver ailleurs qu'à la basse-ville. M. l'abbé Verrault dans sa deuxième lettre publiée dans la *Mineur* du 12 mars 1867, écrivait :

« Les textes, d'un côté, font voir que la chapelle de Champlain ne peut avoir été bâtie à la haute-ville. Ce monsieur concluait en fixant au *Cul-de-Sac* le lieu où avait été bâtie cette chapelle : c'est-à-dire, comme de raison, là où MM. Laverdière et Casgrain disaient avoir découvert le tombeau de Champlain !

Il est à espérer que ces messieurs viendront nous dire, maintenant, ce qu'ils pensent sur l'affaire, et si, comme M. Casgrain, ils vont escalader la montagne !

En attendant ces éclaircissements, je vais me préparer à offrir, comme ces messieurs, ma quote-part de travail et d'observations.

Au revoir.

LOUIS HAMEL.

10 novembre 1875.

PERSONNEL.

M. L. P. Vallée, notaire, remplace M. Amyot comme rédacteur du *Courrier du Canada*.

L'hon. George Brown partira pour l'Angleterre la semaine prochaine.

L'hon. Henry Starnes a donné sa démission comme président de la banque Métropolitaine ; M. H. A. Buiden l'a remplacé dans ce poste.

Le Major Edward Osborne Hewett, des Ingénieurs Royaux, est officiellement nommé commandant de l'École Militaire de Kingston avec le grade de Lieutenant-Colonel.

M. Rouër Roy a été nommé avocat de la ville de Montréal. Il entrera en fonction le 1er janvier. D'après le nouvel ordre de choses, son salaire sera de \$5,000.

Nous apprenons que M. John Poupore, ex-député de Pontiac, a accepté la position d'agent de l'immigration pour Québec-Sud, laissé vacante par la mort de M. James Thom.

M. Mathew Ryan, de Montréal, a été nommé magistrat stipendiaire dans le Nord-Ouest. Il résidera entre le Fort Pelly et le Fort Ellice. Le second magistrat stipendiaire, le Colonel McLeod, demeurera près des quartiers de la police montée, à Belly River.

M. L. P. Gauvreau a été nommé architecte et agent des travaux publics de la Puissance pour le district des Trois-Rivières, et remplacement de feu M. Symes, avec le privilège de demeurer à Québec.

M. C. E. Bolchini, teneur de livres chez M. M. Carter et Keller, avocats, a été nommé secrétaire de M. Giannelli, qui représente le gouvernement italien au Centenaire de Philadelphie.

La nomination du Révérend Messire L. Z. Moreau, comme évêque du diocèse de St. Hyacinthe, a été reçue de Rome le 13 courant, et annoncée le lendemain du haut de la chaire de la cathédrale. Dans la soirée, environ 400 citoyens, sous la conduite du maire, Casimir Desaulles, se rendirent auprès du chanoine pour le féliciter sur son élévation au siège épiscopal. L'ordination n'aura lieu que lorsque les pièces nécessaires seront arrivées de Rome.

HISTOIRE DE 63 FRANCS D'ÉCONOMIE

SIMPLE RÉCIT PARISIEN

Ma petite nièce grimpa sur mes genoux, et me passant autour du cou ses bras blancs à fossettes, elle me dit avec ce sourire mignon des enfants qui veulent quelque chose :

— Mon oncle, raconte-moi une histoire.

Raconter une histoire à une gamine de douze ans n'est point une chose facile : mais ces grands yeux bleus commandaient ; ces petites menottes blanches étaient impitoyablement enlacées à mon cou ; il fallait obéir à ce charmant démon. J'appelai à mon secours mon imagination et mes souvenirs, et lui racontai ce qui suit :

J'étais, chère mignonne, à l'époque dont je te parle, employé, bien petit employé à l'Hôtel-de-Ville, aux appointements de cent cinquante francs par mois. De quoi acheter une poupée qui dit papa et maman, quand on pousse le ressort qu'elle a dans le dos.

C'est avec cette somme, à laquelle je joignais le prix de quelques articles de journaux, qu'il nous fallait vivre, ta tante et moi, car je venais de me marier.

Par quel miracle arrivions-nous, avec si peu de ressources, à paraître à notre aise ? Ce serait trop long à t'expliquer, et c'est le secret de bien des ménages parisiens : mais qu'il te suffise de savoir que la moindre dépense extraordinaire pouvait détruire l'équilibre de notre budget.

Un jour que dans mon bureau j'étais occupé à ébarber une plume d'oie avec ce soin minutieux et cette attention dont est seul capable un employé consciencieux qui veut gagner son argent, mon chef de division me fit appeler.

C'était l'homme sur la protection duquel je comptais le plus pour obtenir et une gratification de fin d'année et une augmentation de traitement. J'avais donc tout intérêt à le satisfaire, et c'est la bouche en cœur et le dos arrondi comme le cerceau avec lequel tu joues, que je me rendis auprès de lui.

— Monsieur, me dit-il après m'avoir demandé quelques renseignements administratifs insignifiants, je vous ai fait appeler pour vous inviter, vous et votre femme, à un bal travesti que je donne à la mi-carême... Je suis heureux, ajouta-t-il, de vous témoigner ainsi toute ma satisfaction de votre conduite et de votre irréprochable tenue.

Je me confondis en remerciements : mais au fond du cœur, comme j'envoyai cette maudite invitation au diable !

C'était très-flatteur ; mais... où, comment me procurer le costume nécessaire à ma femme ?

La question d'argent se dressait devant moi comme un point d'exclamation désespérant, flanqué d'une infinité de points d'interrogation narquois.

Quand, le soir, j'appris cette nouvelle à ta tante :

— Peut-on refuser l'invitation ? demanda-t-elle.